



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 378-2020

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2020 : « MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 337-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE CONCERNANT LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES » LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE SEPTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT (07-12-2020).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE SEPTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Valérie Fiset, CPA, CGA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière